MAIRIE DE PARIS

Paris, le 11 JUIN 2011

Rachida Dati

Ancien Ministre,
Député Européen,
Maire du VIIe Arrondissement

N/réf : RD/PV mh

Madame, Monsieur,

Récemment les nuisances provoquées par des personnes en état d'ébriété avancée ont fortement indisposé les riverains et dégradé les pelouses de l'avenue de Breteuil.

J'ai donc demandé au Préfet de Police d'interdire l'accès des pelouses de minuit à 7 h du matin pendant les week-ends et jours fériés, du 1er juin au 14 juillet 2011.

J'ai le plaisir de vous annoncer que Préfet de Police a répondu favorablement à ma demande.

Un arrêté préfectoral a ainsi été pris interdisant :

➔ la vente à emporter de boissons alcoolisées entre 22 h 30 et 7 h dans le secteur de l'avenue de Breteuil, et à l'intérieur du périmètre délimité pa r :

- l'avenue de Ségur, l'avenue de Tourville, l'avenue de Villars, le boulevard des Invalides, la place Léon Paul Fargue, la rue de Sèvres, l'avenue de Suffren, la place Henri Queuille, l'avenue de Suffren et l'avenue de Ségur.

➔ la consommation de boissons alcoolisées avenue Breteuil dans le même périmètre entre 16 h et 7 h du matin.

L'accès des pelouses de l'avenue de Breteuil sera également interdit du vendredi soir, à partir de minuit, au lundi matin, jusqu'à 7 heures, sur la même période.

Je suis persuadée que l'ensemble de ces mesures permettra une plus grande tranquillité sur l'avenue de Breteuil et ses environs.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous

Rachida DATI

Mairie du VIIe Arrondissement - 116, rue de Grenelle - 75007 PARIS - Tél. : 01 53 58 75 07 - Télécopie : 01 53 58 75 10
www.mairie7.paris.fr